



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

STM Paris

Brune :

**Un projet d'accord sur la bonne voie,
mais un sujet à clarifier,
et des points à améliorer !**

Dès que nous avons eu connaissance du projet de fermeture du site du STM de Brune, la CFDT a proposé à la Direction de la PIC, comme base de négociation, l'accord signé par CFDT, CGT et SUD à Orly CTCOM, en demandant que la PIC de Wissous se cale sur celui-ci. Certes, la CFDT n'a pas fait d'HMI pour en informer le personnel, et loin de nous l'idée de vouloir « tirer la couverture ». Mais après avoir proposé un type d'accord encore jamais vu sur une opération parisienne, il fallait attendre une réponse. Tant pis si nous n'avons pu valoriser ce début de négo, l'intérêt des agents du STM passant avant la visibilité de notre action.

Agir à partir des souhaits des agents : une priorité pour la CFDT.

Sans revenir à l'historique ayant conduit à maintenir sur Paris un service de tri manuel sur plusieurs sites, puis sur un seul pour permettre aux agents du STM de rester sur Paris, la fermeture du STM de la scène met les personnels face à des choix qui sont individuels : le choix de rester sur Paris en PDC sur son activité, le choix de suivre à la PIC, le choix de suivre un autre parcours. Et puis le choix de son régime de travail, notamment pour la nuit. Ainsi, toutes celles et ceux qui veulent rester en nuit pourront intégrer les nuits...de la PIC. La négociation d'un accord collectif doit pouvoir répondre à ces choix individuels.

Le débat autour du respect des niveaux de classification, s'il est légitime, n'est pas au cœur de la problématique de reclassement : les distorsions fonctionnelles doivent être la norme, si l'on veut privilégier les souhaits géographiques. Celles et ceux qui voudraient intégrer une fonction à leur niveau de classification doivent pouvoir aussi, pour la CFDT, suivre un parcours de formation et des stages d'immersion pour satisfaire leur souhait. En faire une règle collective reviendrait à empêcher la réalisation d'autres souhaits de reclassements. Bref, notre objectif est que les souhaits individuels soient non seulement pris en compte, mais satisfaits !

Un dispositif indemnitaire important, mais à parfaire.

Nous ne reviendrons pas sur les éléments que vous connaissez déjà. Ce qui est proposé va dans le sens des propositions que nous avons faites. Il reste cependant à améliorer certains points :

Passage de nuit en jour : La CFDT a proposé que le déclenchement des mesures de paiement des heures de nuit à taux plein pendant 18 mois et 6 mois à 50%, ne le soient qu'à partir de la date de fermeture officielle du STM. Ce qui revient à continuer à payer les heures de nuit à taux plein pendant plusieurs mois même si l'agent travaille en jour : il toucherait la prime de 2500 euros et ses heures de nuit jusqu'en septembre, puis se déclencherait le compteur des 18 mois et 6 mois !

La mobilité géographique : La CFDT a proposé aussi de déclencher la prime, même en cas de trajet domicile/lieu de travail raccourci. Et bien sûr, les montants seront à revoir.

Indemnité de modifications des rythmes de travail : la CFDT a proposé qu'une indemnité spécifique soit mise en place en cas de modifications (hors passage de nuit en jour) de plages de travail (matin, après-midi, soirée) par rapport à la situation actuelle, et d'augmentations du nombre de vacances.

Accompagnement des Cadres : La CFDT souhaite voir l'application des meilleures dispositions entre le dispositif national et l'accord.

PT avec 20% d'activités de distribution en PDC : A clarifier !

La CFDT est fortement implantée sur la plupart des PDC et PPDC de Paris Sud. La fiche de poste avec 20% d'activités de distribution nécessite de porter la question de l'organisation des activités de distribution pour les personnels du STM affectés au tri. Il ne peut être question pour nous que l'on crée un volant distri global, où les agents seraient utilisés au gré des tournées à découvert. Les sections CFDT vont donc toutes interpellier leur direction pour préciser le cadre de cette fiche de poste.

Vous accompagner, faire respecter votre dignité : le choix de la CFDT !

La CFDT ne fait pas du syndicalisme d'affichage : la négociation dans l'intérêt des agents et des cadres, les accompagner lorsqu'ils sont confrontés aux décisions patronales, répondre aux problèmes de chacun, c'est notre choix, notre démarche. N'hésitez pas à interpellier nos militants, ils sont là pour vous aider dans vos choix, vos démarches, en vous informant ! **C'est notre engagement, et nous le tiendrons !**